

ARRETE N° SANTE 2023-06 du 11 juillet 2023

PORTANT ETABLISSEMENT DE L'ORDRE PROTOCOLAIRE DES VICE-DOYENS  
DE LA FACULTE DE SANTE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité, notamment dans son article 5 ;

Vu l'arrêté n° 2023-106 du 26 juin 2023 relatif à la nomination du doyen de la faculté de santé d'Université Paris Cité ;

Le doyen de la faculté de santé,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'installation des nouvelles instances facultaires ainsi qu'à la désignation des nouveaux vice-doyens.

Article 2 : Conformément à l'article 5 des statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité, le doyen de faculté est assisté de plusieurs vice-doyens. Préalablement à leur désignation, le doyen de faculté établit l'ordre protocolaire des vice-doyens par voie d'arrêté.

**Le présent arrêté vaut établissement de l'ordre protocolaire des vice-doyens comme suit :**

1.	Vice-doyen Stratégie : Frank Ruemmele
2.	Vice-doyen Recherche : Michel Vidal
3.	Vice-doyen Formation : Alain Cariou
4.	Par ordre alphabétique : Vice-doyenne Finances : Julia Bosco ; Vice-doyenne Ressources humaines : Marie-Christine Lallemand ; Vice-doyen Relations internationales : Alexandre Mebazaa - Vice-doyenne étudiante : Mathilde Ould Messaoud

Article 3 : La directrice générale déléguée de la faculté de santé d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, 11 juillet 2023

Le doyen de la faculté de santé

  
Université  
Paris Cité  
Faculté de Santé  
Pr. Mathieu Resche-Rigon  
Doyen  
2 rue Valette  
75005 Paris

Transmis au rectorat le :

Affiché le :

**11 JUIL. 2023**